

ORDRE DU JOUR CONFERENCE TELEPHONIQUE DU 14 JANVIER 2013

1. Jurisprudence française

Interdiction provisoire (rejet confirmé), niveau d'examen de la validité du brevet

- ▶ Cour d'appel de Paris, Pôle 1, chambre 3, 20 novembre 2012, Astra Zeneca/ Mylan

Décision pour information ; déjà commentée lors de la conférence téléphonique de la commission brevets du 07 janvier.

« Considérant que le juge des référés doit statuer sur les contestations élevées pour s'opposer aux mesures sollicitées ; qu'il s'ensuit qu'il faut vérifier que le brevet opposé a une apparence de validité sinon l'atteinte aux droits de son titulaire n'est pas vraisemblable ; »

Interdiction provisoire sur requête (interdiction réformée) circonstances justifiant le non-respect du contradictoire

- ▶ Cour d'appel de Paris, Pôle 1, chambre 3, 11 décembre 2012, Sanofi-Aventis France, Sanofi Winthrop Industrie, Zentiva K.S c. Novartis

Décision pour information ; déjà commentée lors de la conférence téléphonique de la commission brevets du 07 janvier.

« Considérant qu'il convient de souligner que le texte dispose que les circonstances exigent que les mesures ne soient pas prises contradictoirement, notamment lorsque tout retard serait de nature à causer un préjudice irréparable au demandeur ;

Considérant que la requête a été présentée le 27 octobre 2011 lors que le CCP venait à expiration le 13 novembre 2011 soit 17 jours après ; qu'elle soutient que ce court délai ne permettait pas d'obtenir une décision contradictoire dans ce délai ; que, dans leurs dernières conclusions, les sociétés NOVARTIS ont cru devoir rajouter qu'il y avait des week-ends et des jours fériés et des vacances scolaires ;

Considérant toutefois qu'il peut leur être rappelé qu'il existe une procédure urgente de référé d'heure à heure permettant de respecter le contradictoire dans un délai raccourci ; qu'au surplus, les juridictions sont susceptibles de donner des dates d'audience en urgence notamment le week-end ou les jours fériés et que les vacances scolaires n'ont pas d'effet sur cette possibilité a fortiori en novembre où il n'existe pas de vacations judiciaires ; que c'est si vrai que leurs adversaires ont dès la signification de l'ordonnance d'interdiction

saisi le juge d'une demande de référé rétractation d'heure à heure qu'ils ont obtenu ; que le juge a entendu les parties le 29 octobre 2011 et rendu son ordonnance le 31 octobre 2011 soit 14 jours avant l'expiration du délai du CCP; que la cour constate que le 29 octobre était un samedi et le jour du délibéré était la veille d'un jour férié ;

Considérant qu'il s'ensuit que ce motif n'est pas sérieux et ne pouvait justifier un recours à une procédure non contradictoire ; »

2. Jurisprudence UK

SPC, paediatric extension, Regulation (EC) 1901/2006, Atorvastatin (Lipitor), cholesterol drug

▶ High Court of Justice, *Dr Reddy's Laboratories (UK) Ltd & Another v Warner-Lambert Company*, EWHC 3715, 20 December 2012

...“This case concerns the interpretation of Regulation (EC) 1901/2006 ("the Paediatric Regulation") and its application in the process which led to the grant of a six month extension of the Supplementary Protection Certificate ("SPC") to the defendant for its medicinal product, atorvastatin. Atorvastatin is a very successful product used to treat elevated cholesterol-related complaints in both adults and children, marketed in the United Kingdom under the name "Lipitor".

The High Court upholds validity of the paediatric extension.

<http://www.bailii.org/ew/cases/EWHC/Patents/2012/3715.html>

3. Inde

Inde, génériqueur CIPLA, brevet révoqué, défaut d'activité inventive, asthme

▶ Schering Corporation v. Cipla, 10 décembre 2012

Le Bureau indien des brevets a estimé que le médicament de Merck n'était pas "inventif" et en a révoqué le brevet.

4. Pour info

Une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique en autorisant sous certaines conditions la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires a été adoptée par le Sénat le 4 décembre 2012.

Le texte a été transmis à l'Assemblée Nationale

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp11-576.html>

5. Prochains rendez-vous

- Lundi 04 février 2013 à 17h30, prochaine conférence téléphonique de la commission brevets
- Lundi 11 février 2013 à 17h30, prochaine conférence téléphonique du sous-groupe